

Directives 2014 pour les organisateurs d'épreuves Promotion Jeunes Chevaux

Généralités

Les épreuves **Promotion Jeunes Chevaux** font partie intégrante des règlements de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE) et doivent se dérouler dans le cadre d'une **manifestation officielle**.

Les propositions et le déroulement des épreuves s'effectuent sous le titre **«Promotion Jeunes Chevaux»**. L'ajout d'un nom de sponsor est autorisé.

Il est **obligatoire** de mentionner sur les cartes d'inscription l'**ascendance** du cheval (père/père de la mère).

Le **programme de la manifestation** doit mentionner l'**origine de chaque cheval** (nom du père et du père de la mère), selon règlement FSSE pour épreuves Promotion Jeunes Chevaux.

Nous conseillons l'**utilisation d'un logiciel officiel de concours**. Des informations peuvent être obtenues à la FSSE, tél. 031 353 43 51 ou sur internet: www.fnch.ch.

Libre choix est laissé à l'organisateur de remettre des plaques pour les parcours sans faute en saut.

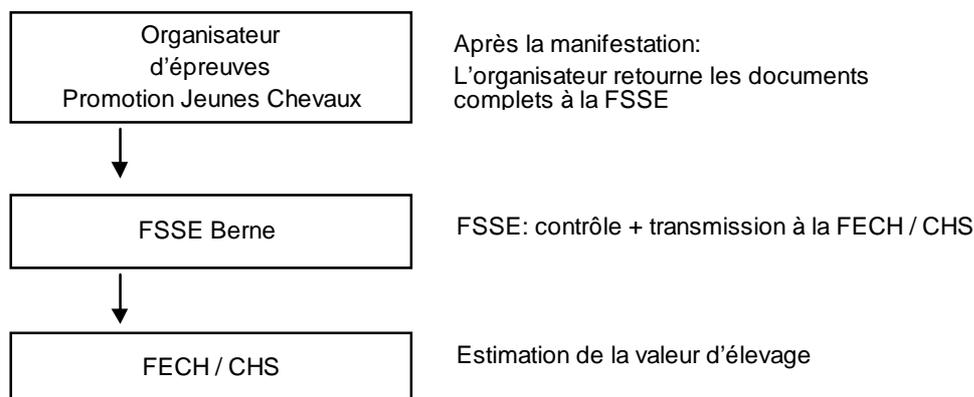
Informations

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention d'une contribution de la Fédération:

- Déroulement en tant qu'épreuve officielle selon règlement de la FSSE
- Prix en espèces versés à tous les chevaux classés selon les directives ci-dessous.
- Les directives générales selon page 1 doivent être respectées

Déroulement d'annonce des résultats

Schéma du déroulement:



Saut

Une épreuve distincte par catégorie d'âge doit être proposée. S'il y a beaucoup d'inscriptions pour une catégorie d'âge, l'épreuve sera subdivisée en séries (selon règlement FSSE).

Entre les séries, une pause doit permettre l'entretien du terrain et une courte reconnaissance du parcours. L'heure de départ de chaque série doit figurer dans le programme.

Deux épreuves sont proposées par catégorie d'âge et par manifestation. Dans les épreuves bar. A sans chrono, tous les chevaux avec 0 point sont classés. Dans les épreuves bar. A avec chrono, classement selon règlement RS FSSE.

Les recommandations suivantes sont émises à l'attention des constructeurs de parcours (voir également directives détaillées pour les constructeurs) :

- Jusqu'à 110cm pour les 4 ans, au maximum une combinaison, barème A sans chrono, sans temps accordé, avec barres d'appel
- Jusqu'à 120cm pour les 5 ans, au maximum deux combinaisons, barème A **sans** ou **avec** chrono, vitesse minimale 350m/min., avec barres d'appel
- Jusqu'à 130cm pour les 6 ans, au maximum deux combinaisons (dont éventuellement une multiple), barème A **sans** ou **avec** chrono, vitesse minimale 350m/min.

Indication (extrait du Règlement de Saut FSSE)

Au barème A **avec** chrono

Les concurrents à égalité de points sont départagés par leur temps. En cas d'égalité de points et de temps, ils sont classés ex-æquo.

Au barème A **sans** chrono

Les temps des parcours ne sont pas pris en considération pour le classement (ils sont cependant mesurés lorsqu'une vitesse minimale est imposée). Les concurrents ayant le même nombre de points sont classés ex-æquo. Ceci vaut également pour le premier rang. ...

Les prix (et les plaques éventuelles) peuvent être remis directement à la sortie du parcours.

¹ L'organisateur fixe le montant des engagements, taxes comprises. Au minimum :

- 4 ans: SFr. 20.00
- 5 ans: SFr. 25.00 *
- 6 ans: SFr. 30.00 *

² Prix: les prix minimaux pour un parcours sans faute sont le montant de l'engagement (sans taxes):

- 4 ans: SFr. 10.00
- 5 ans: SFr. 15.00 *
- 6 ans: SFr. 20.00 *

³ Classement séparé par catégories d'âge.

Les 5 et 6 ans ont la possibilité de participer hors concours dans une catégorie inférieure.

* Exception épreuves bar. A avec chrono selon SR FSSE

Les organisateurs de manifestations qui organisent des épreuves Promotion Jeunes Chevaux dont les 0 faute permettent une participation à une finale (nombre de départs selon règlement FSSE), ces 0 faute comptent également comme résultat qualificatif pour le Championnat suisse des chevaux de sport CH.

Aménagement du parcours

Les organisateurs / constructeurs de parcours sont tenus d'intégrer dans le parcours, dans au moins une épreuve par catégorie d'âge, un bidet / liverpool (chevaux de 4 et 5 ans) ou si possible une rivière (chevaux de 6). Pour les 4 ans cet obstacle peut être facultatif.

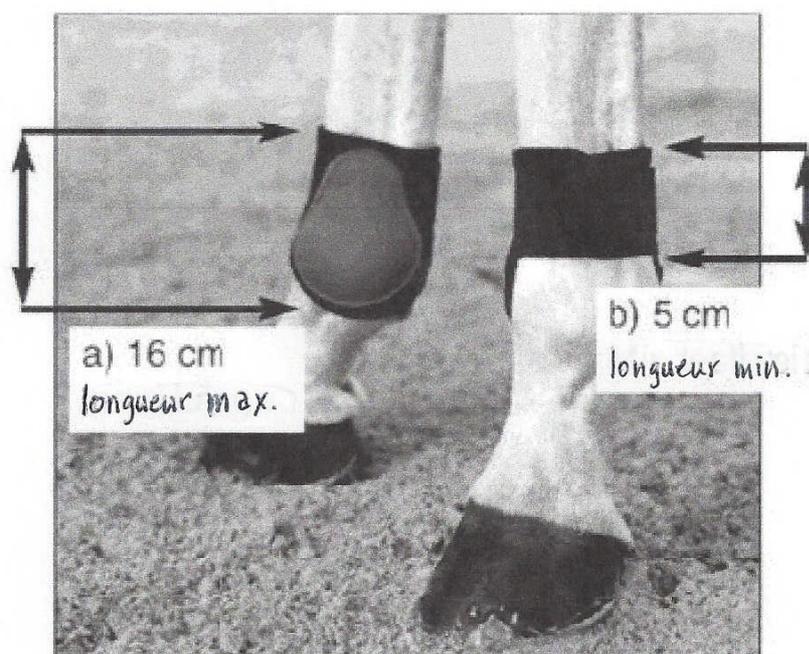
Promotion Jeunes Chevaux saut – Guêtres postérieures

Les épreuves Promotion Jeunes Chevaux Saut pour 4, 5, 6, 7 et 8 ans sont soumises depuis le 1.1.2014 au règlement suivant concernant les guêtres postérieures:

1. Sont uniquement admis des protège-boulets munis d'une fermeture velcro non-élastique
2. longueur intérieure maximale 15 cm
3. longueur extérieure minimale 5 cm (= la longueur de la fermeture doit être au moins de 5cm).
4. Surface intérieure lisse
5. La partie ronde et rigide de la guêtre doit être placée en face interne du boulet.
6. Poids maximal 500 gr. *au total pour tous les équipements sur chaque antérieur ou postérieur d'un cheval (guêtres, cloches, anneaux, etc...).* Le poids du fer n'est pas compris.
7. Les bandages ne sont pas autorisés aux postérieurs.

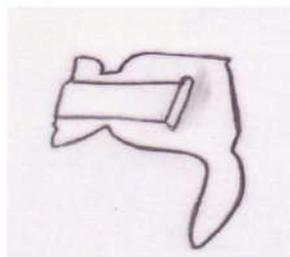
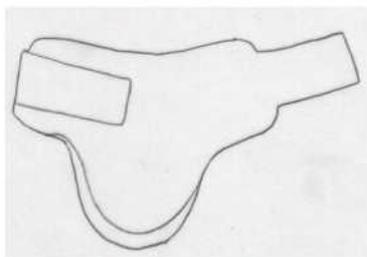
Cette directive correspond aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010. (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual).

Le respect de la nouvelle réglementation sera contrôlé sur place par le jury.



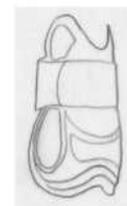
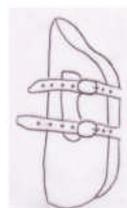
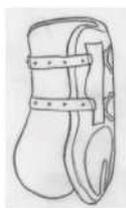
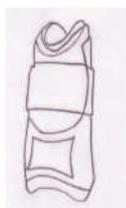
Guêtres autorisées aux postérieurs

Dans les épreuves Promotion Jeunes Chevaux Saut, seuls sont encore autorisés les protège-boulets/guêtres avec fermeture velcro non-élastique. Cette disposition sera contrôlée par les membres du jury.

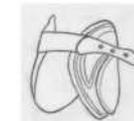


Guêtres interdites aux postérieurs

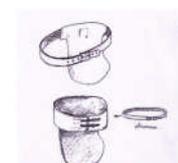
Double coque – Trop hautes



Trop hautes



Double coque



Lanière sous le protégé boulet

Dressage

Par place de concours, une épreuve doit être organisée pour les chevaux de 4 ans et deux épreuves pour les chevaux de 5 ans.

Chevaux de 4 ans (épreuve Matériel en groupes):

Former des groupes équitables pour les chevaux (juments et hongres / étalons), pas de juments dans les groupes d'étalons.

Manège ou carré 20 x 60 m maximum 3 chevaux

Chevaux de 5 ans:

Programmes comme jusqu'à présent:

Manège ou carré 20 x 60 m JP04 et JP06

Des exceptions (JP03/JP05) peuvent être autorisées par la FECH.

Notes de 1 à 10, jugées au dixième.

Généralités Dressage

Les deux épreuves pour chevaux de 5 ans se déroulent à la suite de l'épreuve des 4 ans (même juges).

L'organisateur cherche les juges (on fera si possible appel à des juges de niveau M) et les convoque. Ces juges travaillent selon un cahier des charges spécial concernant les épreuves Promotion Jeunes Chevaux. Le dédommagement des juges est à la charge de l'organisateur.

Prix:

Prix selon règlement FSSE

Inscription fixées par l'organisateur selon (RD FSSE)

Les épreuves Promotion Jeunes Chevaux Dressage ne peuvent pas être annulées.

50 % des partants sont classés.

Les reprises ne sont pas commentées.

Concours Complet

Les épreuves qualificatives sont intégrées dans les épreuves Concours Complet selon FSSE.

Chevaux de 5 et 6 ans: épreuves Cat. CNC/B1, CNC/B2 et CNC/B3 RCC.

Superpromotion CNC chevaux de 7 ans et plus âgés: Epreuves Cat. CNC/B3, CNC/1* et supérieures.

Fédération d'élevage du cheval de sport CH

Fédération d'élevage CHEVAL SUISSE

Fédération Suisse des Sports Equestres